Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261119-DEL_2026_193-DE

VILLE DE Dinard

PÔLE PILOTAGE

Direction générale des services

Date de la convocation : 12 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit du mois de novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M. Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M. Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, Mme Catherine CABOT, M. Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M. Jean-Patrick GUIBOUT, M. Michel BOUCHALAIS, M. Eric DYEVRE, Mme Guénhaëlle VEDIE, M. Christian CHAUFOUR, M. Michel MOREL, M. Thierry BURLOT, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M. Frédéric DENOUAL, Mme Marie BOURGOIN, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M. Ernest MARTIN, Mme Emilie BELLOT, Mme Isabelle DURUPT, M. Stanislas DU GUERNY, M. Christophe FICHET.

Absents représentés :
- M. Jean-Jacques FOUCHER donne pouvoir à M. Michel BOUCHALAIS
- M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN donne pouvoir à Mme Noémie BROSSAULT
- M. Philippe BECAN donne pouvoir à M. Frédéric SOHIER
- Mme Nolwenn GUILLOU donne pouvoir à Mme Isabelle DURUPT
- Mme Lucie PRIEUR donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT

Arrivée de Mme Noémie BROSSAULT à 18h08

Secrétaire de séance : Mme Guenhaëlle VEDIE

Affaire inscrite à l'ordre du jour

INTERCOMMUNALITE

DELIBERATION N° 2026/193 – ENFANCE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE LA CCCE

Présents : 28 **Représentés** : 05 **Votants** : 33

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261119-DEL_2026_193-DE

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un accord-cadre conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales pour renforcer l'offre de service aux familles. Elle vise à structurer et à renforcer la politique sociale du territoire, dans le respect des compétences de chacun.
La première convention, signée en 2022, arrive à échéance au mois de décembre 2026, elle a fait l'objet d'un bilan positif partagé par l'ensemble des partenaires.

Quelques exemples d'actions menées entre 2022 et 2026 :

- Elaboration d'un document de référence dénommé **Guide des urgences**
- Renforcement et développement du **Réseau enfance/Jeunesse**
- Proposition de **formations mutualisées** notamment sur l'accueil d'enfant en situation de handicap dans les ALSH
- Conception d'un **Guide parentalité** à destination des parents d'enfants de moins de 11 ans.
- Réalisation d'un **diagnostic** sur les différents modes d'accueil du territoire (Crèches – Espaces Jeunes – ALSH)

Il est aujourd'hui nécessaire de procéder à son renouvellement afin de poursuivre les actions engagées et d'adapter le plan d'actions à venir aux besoins évolutifs des habitants.

La nouvelle convention, annexée, est établie pour une durée de 5 ans (2027/2031). Elle fixe les orientations stratégiques et les engagements mutuels entre les communes et la CAF. Elle ouvre droit à un accompagnement méthodologique et à un soutien financier renforcé pour certaines structures (EAJE, ALSH, RPE, LAEP, Ludothèques, actions de pilotage...).

A l'issu d'un diagnostic partagé qui a permis de poser les enjeux communs, et d'une concertation entre l'ensemble des collectivités signataires, il a été convenu de définir un nouveau plan d'actions partenarial pour optimiser l'offre existante et d'en développer de nouvelles autour de 5 axes :

- Accès aux droits : Mieux répondre aux publics vulnérables
- Petite Enfance : Maintenir la capacité d'accueil, renforcer la qualité
- Enfance : Améliorer l'offre de service à l'intention des parents
- Jeunesse : Pérenniser des actions mutualisées et partager sur les axes de politique jeunesse
- Parentalité : Renforcer l'accompagnement des parents.

Pour cela, la Caf pourra soutenir du temps de chargé de coopération à hauteur de 1.5 ETP sur le territoire.

Le pilotage et l'animation s'organiseront autour :

- D'un comité de pilotage, composé de représentants des communes signataires, de la CAF, des chargés de coopération et de la chargée de coopération globale (instance de pilotage, validation, suivi et évaluation).
- D'un comité technique, composé de techniciens, des chargés de coopération globaux et thématiques et de-groupes de travail sur les actions.

II est proposé que Kevin STEINBACHER adjoint délégué à l'éducation enfance jeunesse de la ville, soit l'élu référent pour suivre l'exécution de la Convention Territoriale Globale et notamment participer au comité de pilotage.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261119-DEL_2026_193-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-10 relatifs aux compétences pouvant être déléguées à la commune ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le projet de renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) établi en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ille et Vilaine pour la période 2027-2031 ;

Vu la note explicative de synthèse adressée aux membres du Conseil. ;

Considérant que la Convention Territoriale Globale constitue un cadre contractuel politique et stratégique destiné à optimiser les conditions de vie des familles, à développer les services aux allocataires et à structurer le partenariat avec la CAF sur le territoire ;

Considérant que la précédente convention est arrivée à échéance et qu'il convient de formaliser les orientations stratégiques retenues pour la période 2027-2031 autour des axes Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Parentalité et Accès aux droits ;

Considérant que la signature de cette convention conditionne l'attribution et le versement des financements (prestations de service et Bonus Territoire) par la CAF pour les structures et services de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 : Approuver l'engagement de la commune dans la mise en œuvre de la Convention territoriale globale sur le territoire de la Côte d'Emeraude et les modalités de pilotage et d'animation définies pour la période 2027-2031.

Article 2 : Approuver la nomination de Kevin STEINBACHER en tant qu'élu référent de la Convention Territoriale Globale pour la commune.

Article 3 : Autoriser le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la Convention Territoriale Globale, ainsi que l'ensemble des documents y afférent.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 19 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261119-DEL_2026_193-DE

La secrétaire de séance

Mme Guenhaëlle VEDIE

MAIRIE DE DINARD
ILLE-ET-VILAINE

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 20 NOV. 2026 et affichée en Mairie, le 20 NOV. 2026